

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance extraordinaire du 17 décembre 2009 du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de Ville, le 21 décembre 2009 à 20h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller  
Marie-Claude Bourbeau, conseillère  
Mario Godbout, conseiller  
Lucie Racine, conseillère  
Lawrence Cassista, conseiller  
Jean-François Labranche, conseiller

PUBLIC 2 personnes

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

**RÉS.NO : 2009-12-281 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE  
2009**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à la réouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim à 20h. Monsieur Marc Dubeau, maire souhaite la bienvenue à tous et débute avec l'item « Ordre du Jour » pour les deux points reportés, soient l'ouverture des soumissions de l'entretien ménager et l'ouverture des soumissions de la mini-centrale ».

**RÉS.NO : 2009-12-282 OUVERTURE DES SOUMISSIONS DE  
L'ENTRETIEN MÉNAGER**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation à deux (2) firmes;

ATTENDU QU'une seule firme a répondu à l'invitation.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte la soumission de : « Entretien ménager Beaupré Inc. » au montant de 93,25\$ pour deux semaines selon le devis général. Pour le ménage des salles louées le ménage sera fait à l'heure soit

à 18,65\$/hre pour les salles louées, la Municipalité avisera la firme sur demande d'une location. La firme débutera le 1 janvier 2010. Un contrat devra être signé éventuellement. »

**RÉS.NO : 2009-12-283      SUIVI DU DOSSIER MINI-CENTRALE-HYDRO-CANYON      RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DE L'APPEL DE CANDIDATURES**

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été demandé et que l'ouverture des soumissions a été effectuée le 17 décembre 2009 à 15h;

ATTENDU QUE cet appel de candidatures respectait toutes les lois, normes et autres réglementations en vigueur;

ATTENDU QUE suite à cet appel de candidatures deux candidats ont fait part de leur intérêt, à savoir :

- a) Le Groupe Axor Inc.
- b) Boralex

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande de retenir la candidature de la firme « Le Groupe Axor Inc. »

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim, accepte l'offre de la firme « Le Groupe Axor Inc. », pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim.

QU'une séance publique d'informations soit annoncée et tenue en janvier 2010 à la salle municipale de l'hôtel de ville, concernant ledit projet. »

**RÉS.NO : 2009-12-284      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Mario Godbout

« DE lever de la séance du Conseil municipal à 20h35 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire